CONSTATATION NOTARIALE

Preuve du domicile effectif d'un acquéreur d'un immeuble (application du chiffre 5 lettre a, 3ème paragraphe de l'aide-mémoire de l'office fédéral de la justice ainsi que du chiffre 31.12. des instructions de l'office fédéral de la justice aux offices du registre foncier, du 1er juillet 2009)

Il est impératif de cocher au moins deux cases dans la liste ci-dessous, les documents visés doivent être déposés obligatoirement à l'Etude

Je soussigné,

Me , notaire à Genève

En vue de l'inscription au registre foncier ou au registre du commerce ou de l'adjudication de :

- 1. Indiquer la nature de l'acte juridique
- 2. Désigner l'objet d'acquisition, à savoir l'immeuble ou la participation à une société sans personnalité juridique mais ayant la capacité d'acquérir et dont le but réel est l'acquisition d'immeubles ou la part d'une personne morale dont le but réel est l'acquisition d'immeubles, si les parts de cette personne morale ne sont pas cotées auprès d'une bourse en Suisse
- 3. Indiquer les coordonnées complètes de l'acquéreur (prénom(s), nom adresse, nationalité, titulaire du permis B n°/de la carte de légitimation)

Variante pour les acquéreurs devant prouver leur domicile dans le canton de Genève:

Atteste avoir personnellement examiné les pièces fournies par l'acquéreur afin de prouver son domicile effectif dans le canton de Genève figurant ci-après, sous les rubriques marquées du signe « x » et que rien ne permet de mettre en doute leur exactitude (art. 9 CC et 18 al. 2 OAIE) :

Variante pour les acquéreurs devant prouver leur domicile en Suisse:

Atteste avoir personnellement examiné les pièces fournies par l'acquéreur afin de prouver son domicile effectif en Suisse ci-après, sous les rubriques marquées du signe « x » et que rien ne permet de mettre en doute leur exactitude (art. 9 CC et 18 al. 2 OAIE) :

Attestation d'une école de la région sur la scolarisation des enfants mineurs de l'acquéreur

(Sceau et signature du notaire)	
Lieu et date :	
	Autres (à spécifier s.v.p.).
	Preuve de la participation régulière de l'acquéreur à une association dans le canton de Genève, à savoir :
	(nombre) de facture(s) de gaz et/ou d'électricité des services industriels de Genève
	Preuve de l'affiliation de l'acquéreur à une assurance obligatoire des soins (assurance de base LaMAL [photocopie de la police d'assurance de l'année en cours])
	Preuve de l'immatriculation d'un véhicule dans le canton de Genève au nom de l'acquéreur (photocopie du permis de circulation)
	Preuve de l'existence d'un contrat de travail de l'acquéreur (photocopie du contrat de travail ou attestation de l'employeur)
	Preuve que l'acquéreur a son domicile fiscal dans le canton de Genève (acquéreurs d'une résidence principale) /dans un canton Suisse (pour les acquéreurs d'autres immeubles), p.ex. attestation de l'administration fiscale cantonale et/ou photocopie d'un ou bordereau(x) d'impôts [veuillez biffer ce qui ne convient pas et le cas échéant indiquer le nombre de bordereaux])
	Preuve que l'acquéreur s'est annoncé partant dans le pays étranger (attestation de l'ancienne commune de domicile)
	Photocopie d'un bail à loyer portant sur un logement dans le canton de Genève et mentionnant comme locataire(s) l'acquéreur et éventuellement son conjoint ou son partenaire enregistré

N.B: Le texte de l'attestation doit être reproduit à la lettre. Le registre foncier, le registre du commerce, l'office des poursuites ou l'office des faillites se réserve expressément le droit de demander la production d'autres pièces nécessaires pour constater le domicile effectif.